

LE COMITÉ CONSULTATIF INTERRÉGIONAL DE RÈGLEMENT AMIABLE DES DIFFÉRENDS RELATIFS AUX MARCHÉS PUBLICS DE NANTES

Président : Madame Isabelle PERROT
Présidente de chambre à la Cour administrative d'appel de Nantes

Vice-président : Monsieur Jean-Luc MARGUET
Premier conseiller de chambre régionale des comptes

1. Quel est son ressort territorial ?

Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Vendée, Calvados, Manche, Orne, Loiret, Cher, Eure-et-Loir, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Ille-et-Vilaine, Côtes-d'Armor, Finistère, Morbihan, Seine-Maritime, Eure.

2. Quelles sont ses coordonnées ?

DIRECCTE DES PAYS DE LA LOIRE
Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics 22 mail
Pablo Picasso - BP 24209
44042 NANTES Cedex 1

Tél : 02 53 46 79 83 (mardi matin, mercredi, jeudi matin, de 9h à 12h) : Mme **Régine QUESNET**

Fax : 02 53 46 79 79

Mél : Paysdl.ccira@direccte.gouv.fr